

Rectorat

Téléphone 02 62 48 10 19 Courriel

CS 71003

Site internet www.ac-reunion.fr

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

daac.delegue@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens

97743 Saint-Denis Cedex 9

CONVENTION D'INTERVENTION ARTISTIQUE, CULTURELLE OU SCIENTIFIQUE

Établissement scolaire du 1er degré Année scolaire 2024-2025

Entre l'école	
représentée par	
Adresse	
et	
structure/artiste	
représentée par	
en qualité de	N° de SIRET
Adresse	
Intervenants proposés :	
Il est convenu ce qui suit :	
in est convent de qui soit .	
1. La structure ci-dessus désignée apporte sous la responsabilité	
pédagogique du directeur sa collaboration aux activités artistiques présentées dans le projet (Intitulé du projet et domaine d'intervention) :	
presentees dans le projet (intitui	e du projet et domaine d'intervention) :
2. La structure s'engage à partic	iper à la conception et la mise en œuvre
du projet s'étalant sur la période suivante :	
3. La structure a à sa charge de mettre l'intervenant en règle avec les services sociaux et fiscaux dont elle relève.	
services sociative et riscaux dont elle releve.	
4. L'école s'engage à accueillir le ou les artistes dans les conditions	
prévues pour les ateliers d'intervention relatifs au projet.	
Fait à le	